

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'industrie textile en Angleterre

Dans un long article consacré à une revue financière et commerciale de 1885, le Manchester Guardian se livre à quelques considérations qu'il nous paraît intéressant de signaler.

Il déclare d'abord que l'année a été des plus dures pour les fabricants, vu la force de la concurrence et la faiblesse des bénéfices. Au nombre des industries textiles ayant le plus souffert, il cite celles des jutes dont il attribue la crise à la concurrence qui lui a été faite sur le continent et dans l'Inde.

Si l'industrie lainière a été un peu plus favorisée, c'est, prétend-il, grâce non seulement à des bas prix de la laine, mais encore aux demandes favorisées par une fabrication plus en rapport avec les goûts de la clientèle.

Quant à l'industrie cotonnière, elle a eu, d'après lui, à traverser une année relativement bonne, mais encore dure par suite des bas prix, de la mauvaise récolte du coton aux Etats-Unis qui, de 6.922.000 balles en 1882-83 et de 5.711.000 balles en 1883-84, est tombée à 5.669.000 balles en 1884-85. Il ajoute que si des réserves abondantes provenant de la récolte de 1882-83 n'avaient existé, il se fût probablement produit comme une sorte de famine durant les deux années suivantes.

Puis vient enfin l'histoire de la grève de Oldham qui, durant près de trois mois de l'été et de l'automne, a paralysé 7.500.000 broches soit plus du sixième des broches fonctionnant en Angleterre. « Cette grève, ajoute-t-il, a révélé toutefois un fait inconnu auparavant, à savoir qu'il existait un très grand approvisionnement de filés qui ont probablement nécessité, en temps normal, un temps d'arrêt dans la production. »

Un projet allemand

Le textile manufacturier nous apprend que dans une réunion nombreuse et tenue à grand fracas, le 15 août dernier, à Crefeld, les principaux tisseurs à la main de l'endroit et du voisinage ont formulé les vœux suivants :

Pour eux, le tissage à la main, habilement pratiqué, a toujours été la meilleure manière de fabriquer les soieries, car c'est de ce genre de métiers que sortent les étoffes de premiers choix dans l'espèce. En outre, dans leur opinion, l'introduction des métiers mécaniques a été la source de nombre de dangers, notamment en empêchant le tisseur à la main de former pratiquement à son école des apprentis, et en favorisant la possibilité du travail féminin dans le tissage, ce qui nuit considérablement au travail masculin. De plus, en poussant à un surcroît de production, cette innovation tend à entraver la marche d'une industrie florissante; elle a également amené une baisse de 40 à 60 pour cent dans les salaires et réduit d'un tiers environ le nombre des bras occupés. Enfin, elle est susceptible de porter tort à la production des étoffes de soie, en ce sens que la qualité, jadis soignée par le tisseur, n'est plus que secondaire en face du besoin de sacrifier à la quantité. Suivent encore quelques autres considérations d'un ordre plus ou moins général.

Ces vœux ont été définitivement formulés dans une pétition adressée au prince de Bismarck et coulant à ce qu'il intervienne auprès des puissances étrangères pour que, dans tous les pays où existent des métiers mécaniques, ils soient frappés d'une imposition.

Tout comme la feuille anglaise, à laquelle nous empruntons ce renseignement, nous le donnons à nos lecteurs en nous dispensant de commentaires et à titre de simple curiosité.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Je trouve dans les notes de notre service de reportage cette nouvelle intéressante : « Un crieur de placards difamatoires disait des gros mots aux gens qui refusaient sa marchandise; il a été arrêté pour tapage injurieux. »

C'est en vertu des articles 179 et 180 du Code Pénal, qui prévoient et punissent le tapage injurieux, que cette arrestation a été opérée.

Pourquoi n'en fait-on pas l'application aux hauteurs d'infamies qui parcourent les rues de Lille et celles de Roubaix ?

Un monsieur en injurie un autre dans la rue; il tombe sous le coup de ces articles 179 et 180 et il se trouve assez souvent un agent de police pour l'arrêter.

Un vendeur de libelles me hurle aux oreilles que, dans ses papiers, on m'appelle escroc, singe, infâme et... autre chose encore... il paraît que ce n'est plus du tapage injurieux !

La police restreint impuissante et, si je me récrie, elle me fait remarquer, non sans raison, qu'elle est encore plus maltraitée que moi.

Si j'assomme le drôle, on me met en prison, on me condamne, et, comme j'ai l'insigne honneur de ne pas être du côté des gens qui ont élaboré ces lois bienfaisantes, je risque fort de passer, loin des miens, quelques années désagréables. Je perds probablement mes droits politiques et je réponds, sans doute possible, aux mobiles secrets de ceux qui ont lancé cette mente sur moi. Je compromets l'avenir de mes enfants que des républicains, aussi anarchistes que prévoyants, diffament dès le berceau, en se disant sans doute que les pauvres pourraient bien ne pas professer, dans l'avenir, une admiration profonde envers un régime qui a trouvé des lois pour chasser les récollets de Roubaix et qui prétend n'en point avoir pour garder le repos public contre les criminels et les mécréants qui nous assaillent de leurs outrages dans les rues et sur les places, en attendant qu'ils nous traitent comme des émeutiers de Decezeville ont traité l'ingénieur Watrain.

Les lois que M. Achille Serpelet nous a faites, laissez, je le sais bien, une grande marge aux récidivistes, auxquels le même M. Achille Serpelet a ouvert, à Roubaix, un asile tutélaire.

Mais je prétends, et des juriconsultes prétendent avec moi, que les articles 479 et 180 du Code pénal subsistent toujours et que la police municipale a le devoir de les appliquer, envers et contre tous.

La loi sur la presse n'y a rien changé. Les injures hurles sur la voie publique constituent toujours le tapage injurieux prévu par le Code.

Il y a cinq mois que je soutiens cela. Tant qu'il ne s'est agi que de moi je l'ai dit sans y insister davantage. Je plaide mal pro domo et puis je remarque que le nombre de mes amis va s'accroissant en raison directe de la fureur dont on veut bien m'honorer de l'autre côté de la barre, comme disent messieurs les avocats.

Maintenant que tour des autres semble arriver je fais remarquer à l'administration municipale qu'elle est obligée de rappeler les citoyens à l'observation des lois et des règlements de police. Elle a le devoir de prendre un arrêté interdisant, en vertu des articles 179 et 180 et de la loi de 1881 — de préférer sur la voie publique des cris constituant un bruit ou tapage injurieux.

C'est à l'autorité gouvernementale qu'il appartient de défendre ses agents; c'est à l'autorité municipale qu'il est confié, ici, le repos des citoyens.

Si, — ce qui n'est guère admissible — son arrêté n'avait pas l'approbation préfectorale, la municipalité roubaissienne aurait, du moins, dérogé sa responsabilité devant l'opinion publique émue et justement courroucée.

Commissions municipales. — Les membres des Ire, 2e et 3e commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 29 novembre à six heures du soir. Ordre du jour :

1. Ecole de garçons de la rue Decroix; 2. Ecole de garçons de la rue St-Vincent-de-Paul; 3. Ecole de garçons de la rue Turgo, construction de maisons d'habitation pour les instituteurs; 4. Ecole communale de la rue Ste-Elisabeth, construction d'un préau couvert. Observations présentées par la commission départementale des bâtiments civils; 5. Eglise St-Joseph. Projet de construction d'une chapelle et de fouds baptismaux.

L'incendie de la rue Saint-Antoine. — Le bâtiment brûlé appartenait à Mlle Mulliez, demeurant rue du Vieil-Abbevoir, et non à M. Mulliez-Eloy.

Les pertes sont évaluées à 10.000 francs pour le bâtiment et à 10.000 francs pour le matériel. M. Dufourx était assuré à la compagnie la Renaissance. L'enquête n'a pu établir l'origine du sinistre. Détail curieux, on a retrouvé dans les débris les restes de trois chats qui cherchaient, pendant la nuit, un asile dans cet établissement.

On nous signale la belle conduite de M. Drocourt, caporal aux sapeurs-pompiers, auquel on doit la préservation des maisons voisines, ainsi que celle de M. Alfred Gail et Louis Hesson qui ont déployé, en cette circonstance, le dévouement le plus digne d'éloges.

Mort subite. — Mardi, à 7 heures 3/4 du matin, un vieillard de 68 ans, s'est affaissé subitement dans la rue de l'Écu des Passants. L'autopsie a constaté que le défunt se nomme Henri Rouzé; il habitait rue de Nouveaux et exerçait la profession de tisserand.

Accident de voiture. — Mercredi, vers 4 heures du soir, un jeune homme de 27 ans, Pierre Duthoit, charretier au service d'un cultivateur de Wattrelos, conduisait un timbreau boulevard de Metz, lorsqu'il a glissé, et tomba sous l'effet d'un roue qui lui passa sur le corps. Relevé aussitôt et transporté dans une maison voisine, il reçut les premiers soins d'un médecin qui ne constata aucune fracture et déclara que son état n'était nullement grave. Duthoit a été reconduit à Wattrelos.

Cheval emporté. — Avant-hier soir, à huit heures, un cheval s'est échappé des écuries de la compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing au hameau du Laboureur et a parcouru à fond de train toute la grande Rue. Au moment où l'animal arrivait sur la place de la Liberté, M. Louis Durieux, employé à la Caisse commerciale, s'est mis à sa poursuite et est parvenu à l'arrêter, non sans peine, en face du Cercle du Dauphin.

Un compagnon qui a une étrange façon de comprendre la liberté, c'est un certain Louis Martin, se disant journaliste, et domicilié rue Vaucanson, 3. Mercredi soir, à cinq heures et demie, non content de débiter sur la Grand-Place les libelles difamatoires du repris de justice Martinet, il injuriait grossièrement les nombreux passants qui repoussaient avec dégoût son ignoble marchandise.

Ajoutons que ce drôle agit complètement gris. Le sous-brigadier Hennebelle s'est empressé de mettre Martin au violon et de relever à sa charge une contravention pour ivresse et... tapage injurieux.

Faire des faux pour escroquer des médicaments à un pharmacien, aimer l'huile de ricin, la pâte de jujube et la morphine au point de risquer pour en posséder, c'est assez original, et l'ouvrier peintre, Henri Corseille, ressemble joliment au fantasiste Cabrinon, immortalisé par Eugène Sue.

Dans les quinze derniers jours, Henri Corseille s'est présenté dans deux pharmacies de droguerie et de pharmacie de Roubaix. Il s'est fait servir à crédit des médicaments et principalement de la morphine. Chaque fois, il donnait une ordonnance faite par lui et portant la signature, très-bien imitée, d'un médecin de Lille.

Mais à ce petit métier de faussaire, on finit toujours par se faire pincer. C'est ce qui est arrivé à Henri Corseille qui ira en prison révoqué aux douze heures de la morphine qu'il aimait tant.

Jeunes gens, méfiez-vous ! Un jeune employé Félix C..., séduit par les charmes d'une jeune personne qu'il avait rencontrée mercredi soir dans la rue de la Fosse-aux-Chênes, s'était oublié et avait passé plusieurs heures avec la perle. Lais. Quand il retourna chez lui à une heure très avancée, il constata la disparition de son porte-monnaie qui devait encore contenir 43 francs.

Cette mésaventure s'est dénouée par une plainte à la police et par l'arrestation de la coupable, une piqurière, nommée Julie S..., âgée de vingt ans.

Livresse rend parfois grincheux les caractères habituellement les plus doux : tel est le cas de mécanicien de la rue de Flandre, Adolphe T... Ayant bu outre mesure dans la soirée de mardi, il s'est fait expulser de l'estaminet Jules Gadenne. Un agent a voulu le conduire au poste : T... s'est rebelle et a accablé le représentant d'une foule d'épithètes malsonnantes. Il a été écroué aussitôt et paiera chèrement les outrages qu'il a prodigués à l'agent Jove.

Hem. — Hier ont eu lieu, en l'église d'Hem, les funérailles de M. Pierre Toulemond, engagé conditionnel, au 6e bataillon d'artillerie de forteresse. M. Toulemond, veuve chez lui en congé, au nouvel an, a été atteint de la fièvre typhoïde, et y a succombé vingt-cinq jours après. Une nombreuse assistance était présente à la triste cérémonie, voulant ainsi donner un dernier témoignage de sympathie à cet excellent jeune homme, dont chacun appréciait les hautes qualités. Les anciens militaires, habitant Hem, assistaient en corps aux funérailles. L'un d'eux, M. Henri Payelle, maréchal-logis, a prononcé le discours suivant au cimetière :

Messieurs, Avant de quitter cette terre où si prématurément ouverte je croirais manquer à mon devoir si je ne venais, au nom de l'armée dont nous sommes ici les représentants, dire un dernier adieu à notre ami et jeune frère d'armes.

Pierre Toulemond, après de brillants examens, fut incorporé à titre d'engagé conditionnel au 6e bataillon d'artillerie de forteresse, à Toul.

Dès son début dans la carrière militaire son intelligence, son esprit d'ordre et sa bonne conduite le firent remarquer de ses chefs qui fondèrent déjà sur lui les plus belles espérances.

Cette mort prématurée, messieurs, ne doit pas nous abattre; sachons malgré ces vides, malheureusement trop fréquents dans nos rangs, relever notre courage.

Le frère comptait sur un défenseur de plus; mais Dieu, dans ses desseins impénétrables, en avait décidé autrement.

Si quelque chose peut alléger la douleur de cette mort et de cette famille éplorée, ce doit être ce concours nombreux d'amis qui est venu rendre un dernier hommage à celui qui n'est plus.

Au nom des conditionnels du 6e bataillon d'artillerie de forteresse, Pierre, adieu, au plaisir au revoir !

Leers. — On nous communique le mouvement de la population de cette commune pendant l'année 1885. Il y a eu 124 naissances, 25 mariages et 80 décès seulement. L'excédant des naissances sur les décès a donc été de 44.

Voici, en outre, quelques détails intéressants : Naissances : Enfants légitimes, garçons, 70; filles, 41; naturels reconnus, garçons, 19; naturels non reconnus, garçons, 1; filles, 3. — 3 naissances doubles ont produit 4 garçons et 2 filles.

Mariages : Entre garçons et filles, 22; garçons et veuves, 2; veufs et filles, 1; veufs et veuves, néant.

Décès : garçons, 21; filles, 37; hommes mariés, 9; femmes mariées, 9; veufs, 6; veuves, 9; enfants morts-nés, non compris dans le nombre des naissances, 5.

Avis aux électeurs. — Nous prions instamment les conservateurs et les indépendants de s'occuper de la révision des listes électorales; nos amis ne doivent pas oublier, en effet, que dans le courant de l'année 1886 aura lieu le renouvellement par moitié, des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les cantons de France.

On sait que toute demande en inscription ou en radiation se fait à la Mairie, sur un registre ad hoc, du 15 janvier au 4 février inclusivement; ce délai une fois expiré, toute réclamation est lettre morte.

TOURCOING

Le Conseil Municipal n'a pas pu siéger mercredi soir; le nombre des Membres, dont la présence est exigée par la loi pour la validité des délibérations, n'a pas été atteint.

Après avoir attendu assez longtemps et tenté au moyen d'express envoyés aux absents des démarches restées infructueuses, le Maire entre en séance à 9 h. 20.

On procède à l'appel nominal; seize conseillers seulement y répondent; la majorité absolue étant actuellement de dix-sept, il en manque donc un pour la constitution régulière de l'Assemblée.

Un procès-verbal constatant le fait est dressé et signé séance tenante.

Certaines questions, posées à l'ordre du jour, exigent cependant une prompt solution; M. le Maire propose de solliciter de la Préfecture l'autorisation de convoquer d'urgence pour Vendredi prochain à 5 h. 1/2, ce qui est adopté.

La séance est levée à 9 h. 45. Les conseillers présents étaient : MM. Hasselbroucq, Lelioncq, Lefrancq, Meunier, Honoré Dumortier, Glorieux, Favre, Dewyn, Honr, Dehaene, Desmette, Dessaugue, Delobel, Delombe, Delmasure et Marquillier.

Séances fait excuser MM. Sasselange, Leloir, Jubaru, Dervaux, d'Halluin et Bigo. Absents : MM. Dupont-Chopart, Resson, Dilyr, Dupont-Levois, Grau, Fournier, Doublenart, Belsabat, Mombarché et Desurmont.

Un pseudo-voleur. — Un garçon boulanger de Roubaix était venu, mercredi, à Tourcoing, pour toucher une somme d'argent assez rondelette.

Mis en belle humeur par l'airain, il fit, outre mesure la diète bouteille; aussi, quand vint l'heure de regagner son domicile, il n'en trouva plus la route.

Arrivé aux environs il vit de la lumière dans une maison qu'il prit pour la sienne et il tenta d'ouvrir la fenêtre. En entendant du bruit, le maître du logis vint à sa porte et apercevant un individu, qu'il prit pour un malfaiteur, s'en empara et le conduisit au poste de police.

Le lendemain matin le garçon boulanger put donner des explications qui éclairaient toute présomption d'intentions mauvaises et il fut immédiatement mis en liberté.

La leçon le rendra plus circonspect à l'avenir.

Une rixe, sans grande gravité, s'est produite lundi soir rue de la Haute-Voie. Un charretier nommé Victor Polyte, s'étant rencontré dans un cabaret avec un sieur Louis Benoit, charretier, réclama une petite dette à ce dernier. Des explications commencées dans l'estaminet, on en vint aux coups sur la voie publique. Deux gardiens en tournée séparèrent les combattants et, pour les mettre d'accord, dressèrent procès-verbal contre les deux belligérants.

Des échanges se sont encore faits aujourd'hui à la frontière entre les gardiens français et belges : une boutiquière nommée Antoinette Carver, résidant dans le pays de Tournon, pour laquière querelle frauduleuse, contre une femme Demahie pour avoir purgé à Bruxelles une condamnation pour vol.

Risquons-Tout. — Une bande de malfaiteurs paraît s'être abattue sur ce pays mardi et elle vait fait le théâtre de ses exploits.

Lundi, des inconnus ont soustrait chez un boucher le froir de complot qui contenait une somme assez ronde, produits de la recette du dimanche.

Mardi, au lieu dit les prés du Purgatoire, à proximité de Recken, trois individus ont attaqué un tailleur, l'ont renversé dans un ruisseau et l'ont dépouillé des marchandises et de l'argent dont il était porteur.

Quelques individus suspects ont été arrêtés par la gendarmerie belge.

La Marlière. — Un fraudeur, Charles Bette-nove, ouvrier teinturier, domicilié à Roubaix, a été surpris par des douaniers à 1 kilomètre de la frontière au moment où il cherchait à introduire des marchandises de contrebande, tabac, café, et 21,000 allumettes.

Neuville-en-Ferrain. — Un acte de courage à signaler.

L'un des jours de la semaine dernière, dans la cour d'une boucherie de cette commune, un taureau qui n'avait pas été abattu avait été rendu furieux par les coups mal portés. On ne savait comment se rendre maître de l'animal quand M. Alexandre Ghestem, sans craindre le danger, parvint à le tuer à coups de fusil.

LILLE

Nécrologie. — Le docteur De Smytère, le laborieux et fécond historien de Cassel, est décédé à Lille mardi soir, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Philippe-Joseph-Emmanuel De Smytère avait été successivement, dans sa longue carrière, directeur de l'établissement thermal d'Enghien, professeur à Amiens et à Paris, médecin en chef des salles d'allées de Lommelet, de Ronen et de Lille. Il prit sa retraite lorsque ce dernier établissement fut transféré à Baillien, se retira d'abord à Cassel, puis à Auxerre, puis à Lille, se livrant tout entier à sa passion favorite, les études historiques.

M. De Smytère a beaucoup produit : ses publications tant scientifiques qu'historiques comprennent trente volumes et brochures. La plupart de ses travaux historiques ont pour objet la ville, la châtellenie et les seigneurs de Cassel; et l'on peut dire que la mort seule a arrêté sa plume, car le premier volume de son dernier ouvrage, Robert de Cassel, a paru l'an dernier et le second est achevé.

par M. Esporbarinque; fragment des Quatre cents de l'Esprit, dit par M. Béal; la Bouche-riquette, dansée par Mesdemoiselles Julienne Dorat et Agnès de Bosmoreau, madame Maupeu. MM. Bonnet, Derodes et Cholet.

La Bouche-riquette, c'était un autre scandale, et plus gros encore peut-être que l'assaut. L'assaut ne blessait que les délicats; ceux qui se croyaient tels, la Bouche-riquette blessait tout le monde. Comment des dames et des demoiselles de la société pourraient-elles se montrer publiquement dans une danse qui était le plaisir des gens du commun, villageois des environs, ouvriers ou domestiques de la ville.

Malgré le prix élevé des billets, car cinq francs est une grosse somme à la Fenille, ils furent tous enlevés aussitôt qu'on sut qu'ils étaient en vente chez les dames de l'œuvre. Il n'y en eut pas assez; on accabla la famille des Bosmoreau de demandes auxquelles il lui fut impossible de répondre, le nombre des places étant déterminé par la grandeur même du salon. Tout ce qu'on put faire, fut de distribuer une trentaine de billets supplémentaires qui donnèrent le droit de se tenir debout dans les portes.

Malgré sa détresse, D'arpien avait été un des premiers à prendre son billet, car c'est être avouer cette détresse que s'asténer; et il serait peut-être mort de faim, comme il l'eût laissé mourir sa femme et son enfant, mais il n'en avait pas pris pour sa femme; vous comprenez une nourrice ! Quel chagrin pour cette nourrice, car sans rien demander elle avait espéré cette joie triomphante de se montrer avec son mari à cette fête où tout le monde de La Fenille serait réuni. Mais, bien entendu,

TOURCOING

tennellement en cours d'impression. Ce vaillant octogénaire laisse en outre un certain nombre de manuscrits qu'il se proposait de publier d'année en année.

Le docteur De Smytère était membre de la Commission historique du Nord, des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de la Picardie, du Comité flamand, ancien membre de la Société des Sciences de Lille, officier de l'Instruction publique.

Il était né à Cassel le 19 janvier 1800.

Nécrologie. — Une dépêche nous annonce la mort de l'honorable M. Thelliez, de Carnières, ancien député, membre du Conseil général du Nord.

M. Thelliez-Béthune était le frère de M. René Thelliez, président de la société des Agriculteurs du Nord, et le père de Mlle Henriette Dessat, l'émminente artiste dont on n'a pas oublié les succès de sculpteur aux Salons de Paris.

M. Thelliez-Béthune est décédé subitement dans son château de Carnières, lundi matin, à dix heures, à l'âge de 64 ans.

Un comptable infidèle. — Il y a quelque temps, le sieur Colin, comptable dans une importante maison de Lille, disparaissait, emportant une somme de 1,500 francs qu'il avait touchée pour le compte de son patron. Colin se réfugia à Paris, où il mena la vie à grandes guides et, en quelques jours, dévora les 1,500 francs qu'il avait emportés. Lundi soir, à bout de ressources, n'ayant pas mangé depuis l'avant-veille, il alla se constituer prisonnier au poste du Palais-de-Justice. Colin sera ramené à Lille et comparaitra prochainement devant le tribunal correctionnel.

NORD

Nomination ecclésiastique. — M. l'abbé Dhaussy, vicaire de la Métropole, est nommé aumônier du pensionnat d'Haubourdin, tenu par les Sœurs de la Sagesse.

Un épouvantable accident s'est produit pendant la nuit de lundi à mardi à Saint-Vaast. une maison construite en pierres blanches s'est effondrée par suite du dégel, ensevelissant sous ses débris une malheureuse jeune fille de 22 ans, Mlle Bazin, qui a été tuée par la chute d'un sommier. Un jeune enfant de 2 ans, couché aux côtés de Mlle Bazin, a miraculeusement échappé à la mort.

Une mauvaise mère. — La femme Loiselet, de Valenciennes, cette mauvaise mère qui martyrisait ses enfants, les envoyait mendier et s'occupait avec le produit des aumônes que ceux-ci lui rapportaient, en a appelé à l'ouï du jugement qui l'a condamnée à six ans de prison. La cour d'appel a confirmé le jugement rendu à Valenciennes et, de plus, a condamné la femme Loiselet au déshonneur.

Un affreux accident à Cuincy. — Mardi, vers 4 heures, une dizaine d'enfants glissaient sur une pièce d'eau gelée se trouvant dans la propriété du marquis d'Aoust, lorsque tout à coup la glace céda. L'un d'eux, Petit François, disparut un moment, mais parvint à maintenir sa tête hors de l'eau. Claude Waddeley, vint aller à son secours mais, arrivé près de lui, il disparut pour ne plus reparaître. Son frère accourut à son secours, mais ses efforts furent inutiles.

Au bout d'une demi-heure, on parvint à retirer Petit, qui était complètement transi. Il est mort quelques instants après.

Quant à Claude Waddeley, on n'a retrouvé son corps que vers 5 h. 1/2.

Un mariage. — On annonce le prochain mariage du baron Francis de Lournel, lieutenant au 8e cuirassiers, en garnison à Maugebe, avec Mlle Noémie Vautier. M. de Lournel, parent du général de la Motte-Rouge, est le descendant du général de Lournel qui fut tué devant Sébastopol, et dont le corps fut, sous l'Empire, sous-gouverneur des Enfants de France.

C'est pousser loin l'amour filial. — Un employé à la Recette des finances, allié à une honorable famille valenciennoise, vient d'être arrêté sous la prévention de faux et de détournement de fonds.

Celui-ci trouvait moyen de ne pas annuler les coupures de route qu'il était chargé de payer et de faire payer une seconde fois dans les différentes barques.

Ces détournements s'élevaient environ à six mille francs.

L'inculpé prétend qu'il voulait pour subvenir aux besoins de son père infirme.

PAS-DE-CALAIS

Immense incendie à Arras. — Un violent incendie a détruit un important immeuble, sis boulevard Crespel et rues Promenades, et appartenant à Mme Lenglet.

La maison qui était occupée par MM. Billon et Leconte, capitaines de génie; Dupont, juge au tribunal de commerce, et Porille, ingénieur du chemin de fer de Boisieux à Marquion, est entièrement détruite.

On évalue les pertes à 20,000 francs pour l'immeuble et 150,000 pour le mobilier; ces pertes sont d'ailleurs couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues, on croit néanmoins pouvoir les attribuer à un vice dans la construction.

Un nouveau suicide à Calais. — La nuit dernière, un boucher, retiré des affaires, s'est pendu à la suite de pertes causées par la suspension de paiements de Louis Lefebvre, banquier.

BELGIQUE

Anvers. — M. Arthur Goemare, directeur du Précurseur, d'Anvers, et président du com international de la Presse à l'Exposition, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Des réceptions de l'avis de sa nomination, M. Goemare s'est empressé d'adresser ses remerciements à son président du syndicat de la Presse parisienne, qui avait demandé pour pour lui la haute distinction que celui-ci vient d'obtenir.

Un vol raté grâce au téléphone. — Un flacre, qui avait amené un vagabond que les agents n'avaient pu amener de bon gré, stationnait hier matin, devant la porte du commissariat de la rue du Poignon.

Profitant d'un moment où le cocher se promenait dans la cour intérieure du bâtiment, un audacieux filon est monté sur le siège du flacre, a foncé le cheval et est parti au galop.

Un instant après, le cocher s'est aperçu du vol et a prévenu de suite le commissaire. On a immédiatement téléphoné aux commissaires de tous les postes de Bruxelles et des faubourgs en donnant le signalement du cheval et de la voiture. Une heure après le voleur était arrêté, rue d'Anderslecht par un agent de police de la 3e division.

Le JOURNAL DE ROUBAIX publiera prochainement, dans ses tables éditions (grand et petit format), des tableaux indiquant les principales maisons d'ouvriers, CONFICIONS, MODES, LINGERIE, MERCIERIE, CHAPELIERIE, CORDONNERIE, HORLOGERIE, BIJOUTERIE, CONFISERIE, JOUTES D'ENFANTS, etc., etc., de Roubaix-Tourcoing.

Dans les tableaux comprendront les noms des fournisseurs d'articles pour TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, etc.

Ces tableaux seront régulièrement sous les yeux du public, et rappelleront à ceux de nous concitoyens qui l'ignorent ou qui l'oublient souvent, qu'ils peuvent facilement acheter à Roubaix-Tourcoing ce qu'ils ont trop volontiers cherché à grands frais au dehors.

Les maisons qui désirent figurer dans nos tableaux sont priées de nous envoyer, le plus tôt possible, leur nom et leur adresse en indiquant leur spécialité, car nous devons nous limiter à un certain nombre.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est arrivé à un tirage très-élevé.

Dans la circonscription de Roubaix-Tourcoing-Lannoy qui comprend 250,000 habitants, il se rencontre dans toutes les mains. La grande édition est reçue par l'industriel, le négociant, le propriétaire, comme l'édition à cinq centimes est lue par l'ouvrier, l'employé, le déshérité, le cultivateur, le petit rentier. Il se trouve dans tous les cercles, cafés, hôtels, restaurants, estaminets et dans la plupart des cabarets.

Les maisons, dont les noms figureront sur nos tableaux, s'assurent une publicité considérable et très-productive, car le consommateur de toute classe s'habille aisément à s'adresser de préférence au fournisseur dont le nom est fréquemment rappelé à son souvenir.

ÉTAT-CIVIL. — ROUBAIX.

NAISSANCES DU 27 JANVIER. — Albert Boucher, rue de la Guinguette. — Hélène Bauduin, rue Fabert, 6. — Léon Leman, rue Lacroix, 6. — Sylvie Dogninot, Grande-Rue, cour Baas, 10. — Céleste Delisse, rue de la Fosse-aux-Chênes, 75 bis. — Rachel Schmitt, rue de la Rouelle, 9. — Sophie Deves, rue de la Perle, 25. — Germaine Celesse, boulevard de Strasbourg, 31. — Marthe Caillet, route d'Aveldhem. — Alfred Deweer, rue des Filatures, 19. — Edmond Ocmant, rue Beauverre, 23. Charles Boite, rue du Montlin, 129. — Maurice, — Jules Honard, rue de la Perle, et Marie Corin, 21 ans, sans profession. — Charles Lacomblez, 27 ans, tapissier, et Marie Marq, 21 ans, repasseuse. — Henri Collens, 37 ans, boulanger, et Clémence Parmentier, 32 ans, sans profession. — Jules Delporte, 32 ans, tissandier, et Lucie Demaer, 17 ans, ménagère. — Décoré du 27 janvier. — Jean Delbar, 3 ans, Grande-Rue, 217. — Angustine Bayclie, 1 an, rue de Béthune, cour St-Antoine, 3. — Céa-a-B